

LA SYNTHÉMATIQUE COMME ÉTUDE DE L'EXPANSION LEXICALE*

Il n'existe pas, dans l'usage international, de terme généralement reconnu pour désigner la création lexicale résultant de la combinaison de plusieurs unités de sens. Ce terme, qui correspondrait à l'allemand *Wortbildung*, couvrirait aussi bien le figement (français *jeune fille* équivalent d'anglais *girl*) que la composition et la dérivation. J'ai proposé, pour ce concept, le terme de synthématique, lui-même dérivé de *synthème* qui désigne tout produit de l'activité synthématique. Dans *synthème*, on a *syn-*, comme dans *syntagme*, avec la valeur d'"avec", le suffixe *-me* qui devient *-mat-* comme base de dérivation, et désigne le produit d'une activité, et, au centre, le noyau *-thè-* "mettre". Le *synthème* est donc le produit de la mise ensemble de plusieurs monèmes. Il suppose une combinaison plus intime des éléments en cause que le *syntagme* où le noyau *-tag-* implique le rangement d'unités conservant leur identité.

Le *synthème* se laisse assez facilement cerner comme un signe linguistique que la commutation révèle comme composé de deux ou plus de deux éléments signifiants distincts, mais qui a *exactement* les mêmes compatibilités que certains signes minimum de la langue : le signe complexe *tire-bouchon*, où *bouchon* peut commuter avec *botte* pour donner *tire-botte*, est bien composé de deux éléments sémantiquement identifiables. Mais il entretient, dans l'énoncé, les mêmes rapports avec les différentes classes d'unités signifiantes que le signe inanalysable *bouchon* : il peut être déterminé par les articles (*un tire-bouchon*, comme un

(*) Texte d'une conférence donnée à Ankara (Société de la langue turque) le 10 octobre 1980.

bouchon), par le pluriel (*les tire - bouchons*, comme *les bouchons*), par un adjectif en fonction épithétique (*un grand tire - bouchon*, comme *un grand bouchon*); il peut entrer dans différentes relations syntaxiques avec un verbe (*j'ai acheté un tire - bouchon*, comme *j'ai acheté un bouchon*) etc.

Il faut insister sur le fait que lorsqu'on parle de mêmes compatibilités, on parle de relations de classe à classe et non de relations entre les unités individuelles: *bouchon* se trouvera fréquemment déterminé, précisé, par *liège* (*bouchon de liège*), ce qui n'est guère concevable dans le cas de *tire - bouchon*. Noter que *tire - bouchon de liège* serait grammaticalement correct, bien que difficilement concevable comme une réalité perceptible. Ce qui compte, en synthématique comme en grammaire, c'est, par exemple, chez *bouchon* et *tire - bouchon*, la même latitude de recevoir une détermination substantivale introduite par *de*: *tire - bouchon de fer*, comme *bouchon de liège* ou adjectivale: *vieux, bon, mauvais*.

D'autre part, la façon dont se manifestent formellement dans la graphie ou à l'oral, les déterminants du monème et du syntème, n'a, ici, aucune pertinence: le pluriel qui détermine le monème *papier* entraîne l'addition d'un -s à la forme écrite de ce monème (*papiers*), alors que s'il détermine le syntème *coupe - papier*, il n'affecte que la graphie de l'article accompagnateur (*les coupe - papier*). Mais, dans les deux cas, nous avons la même structure grammaticale: détermination d'un nom par une modalité de nombre. C'est encore la même structure grammaticale que nous retrouvons, par exemple, dans *les bonshommes*, où une marque orale du pluriel se trouve insérée entre *bon-* et *-homme*, bien que l'ensemble s'écrive d'un seul trait de plume et que l'unité sémantique de *bonhomme* ne soit pas affectée. Ou encore dans *les sacs à main* où la graphie introduit un -s- muet dans ce qui est un composé au même titre que l'anglais *handbag* ou l'allemand *Handtasche*. On voit, par ces exemples, que l'unité linguistique du syntème n'est pas affectée par l'insertion, à l'oral ou à l'écrit, d'un élément étranger à l'intérieur du complexe. Il existe donc des syntèmes de signifiant discontinu.

Ce qu'on vient de dire au sujet des rapports du monème et du syntème avec le pluriel, implique, naturellement, qu'on fait,

ici, totalement abstraction de la notion de mot conçu comme la partie du texte séparée du reste par deux blancs ou caractérisée par un comportement accentuel particulier. Notre analyse est la même pour le français *le nez*, où *le* et *nez* sont séparables (*le grand nez*) et le roumain *nasul*, de même sens, où nom et article sont formellement indissociables. Une fois abordé l'examen des unités de sens dans l'énoncé, seules doivent retenir notre attention les compatibilités mutuelles des classes auxquelles elles appartiennent, c'est-à-dire l'aptitude des monèmes de chaque classe à se déterminer les uns les autres. La façon dont ils se combinent matériellement en affectant la forme de leurs voisins dans la chaîne est à reléguer dans un chapitre particulier reconnu comme très marginal lorsqu'il s'agit de voir comme la langue permet l'analyse de l'expérience de chacun pour tenter de la communiquer à autrui. Ce chapitre où l'on traite des contraintes formelles qui nous valent les alternances, les accords et les amalgames est ce que les premiers grammairiens avaient désigné comme l'étude des formes ou *morphologie*. Si, comme je le propose, nous retenons ce terme à cette fin, on constate que la morphologie traite des points où la tradition linguistique de la communauté impose aux jeunes locuteurs l'emploi de formes différentes pour une même valeur de sens. Naturellement, l'apprentissage linguistique n'est terminé que lorsque l'enfant se sera accoutumé à reproduire toutes les bizarreries qu'on lui impose, et chacun sait qu'une habitude peut devenir une seconde nature. Ces bizarreries, disons, en français, *il va - nous allons - il ira*, n'en sont pas moins au départ autant d'entraves à la communication linguistique de l'expérience.

Il doit être clair que ce qui intéresse la synthématique est la constitution de ce qu'on appelle traditionnellement des radicaux nouveaux. Le classement de ces radicaux complexes parmi les radicaux préexistants, simples si ce sont des monèmes, complexes si ce sont des synthèmes, se fait naturellement en référence à leurs compatibilités, c'est-à-dire aux classes de monèmes avec lesquelles ils établissent des rapports déterminés. Parmi ces classes, il y a celles des monèmes grammaticaux. Si, en français, un de nos radicaux entre en rapport de détermination avec la classe des monèmes de nombre ou celle qui comprend les articles, nous le rangeons parmi les noms. S'il est susceptible d'être déterminé par

les monèmes des classes des temps, des aspects ou des modes, nous le rangeons parmi les verbes. Mais cette référence aux éléments avec lesquels il peut se combiner ne veut pas dire que ces éléments fassent partie du syntème. Soit le monème français *ouvre* /*uvr*/. On voit traditionnellement en lui la forme la plus simple d'un mot qui peut assumer d'autres formes comme *ouvrons* /*uvro*/, *ouvrions* /*uvrijo*/, *ouvrissent* /*uvris*/, etc. Pour nous qui n'opérons pas, en syntaxe, avec la notion de mot, ces dernières formes sont des combinaisons de monèmes, *ouvrons*, par exemple, combinant le monème /*uvr*/ de la classe des verbes, avec le monème imparfait (qui a ici la forme /*ij*/) de la classe des temps, et le monème de 4ème personne /*nu(z) ... o*/, à signifiant discontinu, de la classe des pronoms personnels. Le monème *ouvre* /*uvr*/ entre dans le syntème *entrouvre* /*atruvr*/ qui va pouvoir se combiner avec exactement les mêmes classes de monèmes, temps, modes, personnels, que le monème *ouvre*. Il n'y a pas, pour nous, de mot *ouvrir*, susceptible de prendre, en se combinant avec des désinences, des formes diverses, mais en face du monème *ouvre*, un certain nombre de syntagmes comme *ouvrons*, *ouvrions*, *ouvrisse*, etc.

Les monèmes dits grammaticaux sont, le plus souvent, caractérisés par le fait qu'ils sont *des déterminants non déterminables* : dans le segment d'énoncé *le grand arbre*, le nom *arbre* reçoit deux déterminants, deux éléments qui précisent la valeur qu'il a en l'occurrence. Ce sont *le* et *grand*. Entre ces deux déterminants, il y a une différence considérable : *grand* est déterminable : *plus grand*, *très grand*, mais *le* ne l'est pas. Nous désignons comme des *modalités* les déterminants non déterminables. On notera que parmi les déterminants des verbes figurent les personnels qui ne sont pas des modalités, car ils sont déterminables : *Nous*, *citoyens de ce pays*, *déclarons que...*

Il importe peu, pour l'interprétation des valeurs de l'énoncé, que la modalité se présente dans la graphie comme un "mot" distinct séparé du reste de l'énoncé par des blancs ou une apostrophe (par exemple, le *le* de *le chemin* ou le *l'* de *l'animal*), ou qu'il forme avec son déterminé, un seul complexe graphique, comme l'article postposé du danois *bordet* "la table" ou le pluriel

dans l'anglais *tables*. En fait, ces traits de graphie impliquent, le plus souvent, dans l'énoncé, oral ou écrit, la séparabilité ou la non séparabilité des éléments en cause : on peut dire *le long chemin*, *le bel animal*, mais on ne saurait rien insérer entre *table* et *-s*. A vouloir opérer avec la notion de "mot", on établit entre *le nez* et l'équivalent roumain *nasul*, *la table* et l'équivalent danois *bordet* une différence fondamentale qui cache l'identité fonctionnelle foncière des complexes en cause.

La différence, et elle est de taille, entre le monème ou le syntème d'une part, le "mot" simple, composé ou dérivé, d'autre part, est que ce dernier englobe ses déterminants grammaticaux, à condition, en général, qu'ils le suivent : *ouvraient* avec ses déterminants *postposés* forme un mot de l'énoncé, mais *les coupe-papier*, avec ses déterminants *préposés*, en forme deux; un même déterminant *nous... ons* se décompose en *nous*, qui est un mot, et *-ons*, qui est une partie de mot. Le syntème, quant à lui, est conçu indépendamment aussi bien de ses déterminations postposées que préposées. Et ceci vaut bien entendu du monème. Qu'il s'agisse donc des formes françaises *il posait*, *il déposait* ou de leurs équivalents latins *ponebat* ou *deponebat*, on a un monème /poz/et/pone/, un syntème /depoz/et/depone/, un monème (modalité) d'imparfait /ε/ et /ba/ et un personnel de 3ème personne /il/ et /t/. Ce personnel est un "mot" en français parlé, une "désinence" en latin, mais peu importe dans notre analyse synchronique qui vise à isoler non les segments mais les *valeurs* composantes de l'énoncé.

L'analyse en monèmes et syntèmes fait donc abstraction des complications formelles. Ceci implique que, dans bien des cas, on ne peut identifier un monème en référence à sa forme phonique ou graphique : le monème imparfait français apparaît soit comme /ε/ (*il était*), soit comme [j] (*nous étions*); le subjonctif, dans la même langue, peut ne pas se manifester, comme dans *il chante*, soit avoir la forme [j] (dans *nous chantions*) qui se confond avec celle de l'imparfait, ou, de façon plus décisive, être reconnu du fait d'une forme particulière du "radical" verbal (*il fasse*). On ne devra donc pas hésiter à le désigner comme "le subjonctif" c'est-à-dire en référence à son signifié, alors qu'on a tout intérêt à utiliser le signifiant, sous sa forme orale ou graphique, lorsqu'on

traite de monèmes comme *avec, château* ou *chante* qu'on identifie ainsi sans encombres.

Il faut bien comprendre que s'il est indispensable de distinguer entre le monème *œuvre* et le syntème *entrouvre*, puisque l'opération fondamentale qui est la commutation révèle l'unicité du premier et la dualité du second, monème et syntème ne s'opposent pas nécessairement. Au cours du procès de communication linguistique, il est fréquent que ni le locuteur ni l'auditeur ne procèdent à l'analyse des éléments successifs de l'énoncé : *Apportez-moi mes pantoufles*, répété tous les soirs pendant trente ans ne suppose rien de pareil. A plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un syntème qui correspond normalement à un élément unique de l'expérience. Lorsqu'on parle du *téléphone*, on n'a guère en tête *télévision* et le *magnétophone* qui suggèrent au linguiste l'analyse en *télé-* et *-phone*. Mais cela ne veut pas dire que, sous la pression des besoins, un usager un peu audacieux ne pourra pas utiliser ces éléments pour former de nouveaux syntèmes. Il est donc indispensable de distinguer entre syntème et monème si l'on veut rendre compte du fonctionnement de la langue. Mais il est bien des cas où il est difficile de se prononcer. Un syntème de formation récente, comme *siglaison*, c'est-à-dire la création de signes comme *S.N.C.F.* ou *C.N.R.S.*, montre que le suffixe *-aison* est productif. Mais si l'analyse de *flottaison* ne fait pas de difficulté, celle de *floraison*, bien que soutenue par *floral* en face de *fleur*, est moins évidente, et celle de *fenaison*, en face de *foin* ne s'impose qu'aux étymologistes. Nous n'avons pas hésité à présenter, ci-dessus, *bouchon*, comme un monème. Mais, à le rapprocher de *torchon*, ne pourrait-on y voir un syntème formé d'un suffixe *-on* avec le sens "d'objet qui sert à" et du radical de *boucher*, comme on retrouverait *torchon* dans *torchon*? Ou une telle analyse ne peut-elle être que le fait du linguiste sans qu'elle affleure jamais la conscience des locuteurs ordinaires?

Il faut prendre son parti de ces incertitudes qui correspondent très exactement aux conditions d'utilisation de la langue par les locuteurs. Il semblerait utile d'avoir un terme pour désigner un segment d'énoncé dont on se refuse à décider s'il s'agit d'un monème ou d'un syntème. Cependant celui de *thème*, proposé de

longue date, ne semble pas avoir servi. On dit en général "synthème" dès qu'il y a suggestion d'une analyse possible.

Si donc on a tout à gagner à ne pas chercher à imposer une opposition catégorique entre synthème et monème, il est indispensable de distinguer parfaitement entre synthème et syntagme. Il peut être utile de rappeler que la distinction ne se trouve pas chez Saussure. Lorsque, dans le *Cours*, il s'agit d'illustrer ce qu'est un syntagme, c'est, le plus souvent, un synthème qui sort. Saussure avait d'autres problèmes à régler. Il n'a même pas pris soin de préciser ce qu'il fallait entendre par syntagme. De ce qu'il en dit on peut toutefois conclure que forme un syntagme tout ensemble d'unités significatives minima (nos monèmes) qui entretiennent entre elles des rapports syntaxiques plus intimes qu'avec le reste de l'énoncé; fait éventuellement partie du syntagme toute unité significative (monème ou synthème) qui rattache cet ensemble avec ce reste. Ceci implique qu'une phrase est un syntagme et qu'un syntagme peut être constitué de plusieurs syntagmes. Dans l'énoncé *Un très beau chêne ombrageait la cour*, on relève donc un syntagme qui est l'ensemble de l'énoncé, celui que constitue *un très beau chêne* formé lui-même des deux syntagmes *un... chêne* et *très beau*, enfin le syntagme *ombrageait* et le syntagme *la cour*; certains logiciens, que nous ne suivons pas, poseraient sans doute, en outre, un syntagme prädicatif *ombrageait la cour*. Dans *Il vivait dans sa chambre*, on posera que *dans*, qui relie le segment *sa chambre* au reste de l'énoncé, forme syntagme avec lui. Il est clair que selon la définition donnée plus haut et en accord avec l'usage de Saussure, un adjectif *pierreux*, où l'on distingue entre le noyau *pierr-* et le suffixe *-eux*, forme un syntagme au même titre que *une lourde pierre*. Or, et c'est là que nous divergeons, *pierreux* est pour nous un synthème et non un syntagme parce qu'il a exactement les compatibilités d'un adjectif non dérivé comme *ardu* ou *raide*.

On nous objectera peut-être que le complexe *lourde pierre* peut apparaître dans tous les contextes syntaxiques où l'on rencontre le seul *pierre* et que, par conséquent, nous devrions le considérer également comme un synthème. Mais ce serait oublier que *lourde pierre* peut apparaître avec *très* (*une très lourde pierre*) ce qui ne vaut pas pour *pierre* seul. Il n'y a donc pas compatibilités

identiques. Ceci nous amène à préciser que les éléments constitutifs du syntème ne sont pas susceptibles de recevoir de déterminations particulières distinctes de celles qui valent pour le syntème tout entier : on peut déterminer l'ensemble *chemin de fer* (*chemin de fer économique*, *chemin de fer à grande vitesse*), mais si l'on risque l'étrange *chemin creux de fer forgé*, avec détermination distincte des deux éléments lexicaux, il n'est plus question d'un chemin de fer.

L'application du seul critère de non déterminabilité des constituants du syntème pourrait amener à ranger, parmi les syntèmes, les combinaisons d'un monème lexical avec une ou plusieurs modalités. Soit la forme *ombrageait* dans notre exemple précédent. Il est clair que l'élément *-ait*, signifiant du monème "imparfait" n'est pas susceptible d'être déterminé. Rappelons-nous que cette absence de détermination possible fait partie de la définition des modalités. Si *ombrageait* reste un syntagme, c'est que cet ensemble n'a pas les mêmes compatibilités qu'un monème verbal comme *ombr-* (*d'ombrer*) ou un syntème verbal comme *ombrag-* (*d'ombrager*) : il est incompatible avec un imparfait (**ombrageai -ait*) ou tout autre monème de la classe des temps.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une modalité est foncièrement indéterminable et qu'une détermination du noyau auquel elle se rattache ne l'affecte en aucune manière. Si j'ajoute à *ombrageait* le déterminant *imparfaitement*, cette réserve s'applique à la façon dont l'ombre est assurée et non au caractère passé du phénomène. Le suffixe *-age*, n'est pas, quant à lui, précisément affecté par le déterminant, mais il l'est au même titre que la base *ombr-*. Ce qui est imparfait c'est la façon dont l'arbre assume la fonction qui est celle d'ombrager. *Omb[r]er* (sans *-age-*) au lieu d'*ombrage[r]* renverrait à tout autre chose.

**

Toute définition de la notion de syntème demande donc l'établissement des deux critères 1° de l'identité des compatibilités et 2° de la non déterminabilité des constituants.

Certains linguistes pourraient se demander s'il n'est pas possible, sinon de définir, du moins de cerner la notion de syntème en termes sémantiques. Pourrions-nous dire, par exemple, que le syntème est une partie de l'énoncé qui se réfère à un élément de l'expérience conçu comme un tout? C'est un peu ce que nous faisons ci-dessus au sujet de *téléphone* : *un téléphone* c'est un téléphone et non un appareil qui produit des sons (-*phone*) à distance (*télé-*). Nous dirons, donc, en termes naïfs, qu'il ne faut pas confondre le mot et sa définition. Mais on pense immédiatement aux cas qui ne sont pas exceptionnels où un jugement complexe porté sur un objet, un individu ou une action prend immédiatement la forme d'une création synthématique : pour reprendre un exemple de Saussure, dans une situation donnée, je pourrai dire aussi bien pour communiquer à autrui ma réaction : *cet individu ne saurait être décoré sans faire scandale que ce type est indécorable*. On peut donc, sur le champ, en mettant à profit une structure synthématique disponible, ici le cadre *in... able*, condenser en un terme toute une zone de la nébuleuse de l'expérience qu'on aurait également pu débiter en une série d'éléments successifs. On pourrait donc dire que créer un syntème, dans ces conditions, c'est réduire la multiplicité à l'unité. C'est, avec l'aide d'une structure linguistique préexistante, arriver à la conception comme un tout de ce qu'une analyse plus traditionnelle de l'expérience aurait fait présenter sous les espèces d'unités successives.

Il ne peut faire de doute que de disposer d'un syntème là où on s'était jusqu'alors contenté de syntagme facilite la prise de conscience de certaines réalités. Si une découverte, en science ou en poésie, est le rapprochement inattendu de deux choses ou de deux "mots", la création d'un syntème, celle donc d'un nouveau "mot", peut paver la voie à des découvertes. Il n'est pas faux que le syntème cerne un signifié unique, mais il faut bien comprendre qu'il n'arrive à le faire qu'en rendant impossible toute référence à ce que représenterait un de ses composants s'il était isolé. Comme quoi la seule définition correcte du syntème est celle qui fait référence à l'impossibilité de déterminer individuellement ses constituants. Comme toujours, en linguistique, il est plus sûr d'éviter les formulations définitives qui font intervenir l'introspec-

tion ou des hypothèses relatives aux processus mentaux des locuteurs.



Il serait dangereux de se figurer nécessairement le syntème sous les espèces d'un composé ou d'un dérivé, d'autant qu'on se fait souvent de la composition une idée assez étriquée. Beaucoup de Français, qui font confiance à la graphie, se refuseraient à voir, dans *pomme de terre* ou *sac à main*, des "mots composés" puisque leurs éléments constitutifs sont, dans l'écriture, séparés par des blancs.

La recherche en synthématique a permis de prendre conscience d'un type de composition désignée comme la *confixation* où aucun des éléments composants ne figure jamais comme monème libre; *thermostat* et *agronome* sont l'un et l'autre des confixés formés au moyen des confixes *thermo-*, *-stat*, *agro-* et *-nome*, tous susceptibles d'apparaître dans d'autres combinaisons, comme *thermomètre*, *aérostat*, *agro-alimentaire* et *astronome*.

Il est clair que les sigles, épelés, comme S.N.C.F. [sɛnsɛɛf], ou lus, comme UNESCO [ynɛsko], répondent aux critères établis ci-dessus pour l'identification des syntèmes. D'autres syntèmes sont, par exemple, les noms de rue, d'avenue, d'institution, d'aéroport qui comportent, comme partie intégrante du syntème, les monèmes *rue*, *avenue*, *Ecole*, *Institut*: par exemple, *rue de la Paix*, *avenue de l'Opéra*, *Ecole polytechnique*, *aéroport d'Orly* ou encore *carnaval de Nice*, *foire de Paris*, *Ministère de la Guerre*, etc. La réduction fréquente d'*Ecole polytechnique* au simple *Polytechnique* n'est pas différente de celle de *métropolitain* à *métro* ou de *télévision* à *télé*. Sont également des syntèmes: *Madame Durand*, *le Professeur Dupont* ainsi que les noms propres de personne combinant prénom et nom de famille comme *Henri Martin* ou *Jeanne Dubois*. La réduction, dans l'intimité, de ces derniers aux monèmes *Henri* et *Jeanne* est parallèle à celle à laquelle on doit l'élimination d'*Ecole* dans *Ecole polytechnique*.

La production des syntèmes se fait tout d'abord à partir de modèles préexistants qui combinent des éléments qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus former des syntagmes normaux. Tel est naturellement le cas des dérivés qui comportent, par nature, un

élément qui ne figure que dans des synthèmes. Pour les composés, il existe certaines structures particulières comme celles qui nous valent *tire - bouchon*, *pomme de terre* et *sac à main*. Il s'agissait peut-être, à une certaine époque, de syntagmes normaux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et les composés de ce type sont réalisés quotidiennement sur des modèles qui n'ont plus rien à faire avec la syntagmatique contemporaine.

L'autre source importante des synthèmes est le figement, c'est-à-dire la réduction progressive à un tout indissociable de ce qui était, au départ un syntagme. C'est le cas de *jeune fille* qui, en français soigné, est précédé de l'indéfini pluriel *des* lorsqu'il est synthème (*des jeunes filles* = anglais *girls*), par l'indéfini pluriel *de* lorsqu'il est syntagme (*de jeunes filles* = *some young girls*). Cette différence de traitement ne fait que concrétiser le passage, qui peut se produire n'importe quand, d'un type à l'autre. Dans le très fréquent *Elle a l'air gentille*, l'accord de l'adjectif avec le sexe de *elle* plutôt qu'avec le genre masculin d'*air* indique qu'*avoir l'air* est perçu comme un synthème de sens analogue à *sembler*, *paraître*, ce qui exclut une détermination de l'élément *air*.

Ce n'est toutefois que par raccroc que des traits formels signalent le changement de statut du complexe en cause. Le plus souvent, ce qui permet de se prononcer dans le sens du figement en synthème, est le sentiment que l'adjonction d'une détermination d'un des éléments changerait la valeur du total : dans *L'Afrique noire*, qui désigne le sous-continent au sud du Sahara, toute tentative pour déterminer l'adjectif indépendamment du tout rendrait à *Afrique* sa liberté et, comme on le dit, "casserait" le synthème. Mais, comme toujours lorsqu'on ne peut se rattacher à quelque critère formel, il y aura des cas où il sera difficile de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. L'actualité a abouti, il y a quelques années à faire un synthème de *La Corne de l'Afrique*, pour désigner les régions somaliennes, de telle sorte qu'on pourrait s'étonner de trouver, sous la plume de certains journalistes, un syntagme comme *la corne orientale de l'Afrique* avec la même valeur. Mais ces divergences illustraient bien l'instabilité du statut synthématique du complexe.

Il nous reste à examiner une situation où l'on serait tenté de parler de synthème, parce qu'on relève, pour un complexe formé

d'une base et d'un monème déterminant, des compatibilités qui rappellent celles des classes de monèmes existantes, mais où l'ensemble des compatibilités relevées ne se retrouvent chez aucune de ces classes. Or, nous avons posé qu'il n'y a synthèmes que lorsqu'il y a monèmes de mêmes compatibilités. Il s'agit de ce qu'on désigne, dans le cas du français, comme "le verbe à des modes non personnels", l'infinitif et le participe.

Pour ne pas compliquer, nous ne considérerons en détails que le cas du participe dit "passé", que nous désignerons plutôt comme le participe parfait simple et qui implique une action accomplie ou un état atteint. Pour la majorité des verbes français le signifiant du monème participe est *-é* ou *-ée*. Ce qui nous intéresse ici n'est pas le monème participe, mais le syntagme qu'il forme avec le monème verbal, soit donc, par exemple, *chanté*, *chantée* et c'est lui que nous désignons ci-après comme le "participe".

Ce qu'il y a de particulier dans le cas du participe, ce n'est pas qu'il puisse participer, *selon les contextes*, aux compatibilités de classes différentes : la chose est très fréquente un peu partout : les adjectifs ont leurs compatibilités propres qui ne sont pas celles des noms, mais dans un contexte où un nom disparaît, ils peuvent assumer sans difficulté toutes celles de ces derniers : si, dans *la classe des petits enfants*, *enfants* disparaît, *petits* peut assumer toutes les responsabilités du nom absent; dans *Je vote pour la dissolution*, l'élimination de *la dissolution*, parce que tout le monde sait pourquoi l'on vote, aboutit à changer le fonctionnel *pour* en un adverbe. Dans tous ces cas, on parle de transfert de classe à classe.

Dans le cas du participe, ce ne sont pas les cas de transferts éventuels qui retiennent notre attention, mais le fait que, dans un contexte donné, un participe peut assumer aussi bien le rôle d'un adjectif que certaines des compatibilités du verbe. Soit le participe *bloquée*; dans *La voiture bloquée par la neige était celle de nos amis*, il a la fonction d'épithète; dans *La voiture bloquée par la neige, n'était pas disponible*, il a la fonction d'apposition; dans *La voiture était bloquée par la neige*, il a un emploi prédicatif (traditionnellement, on parle, en France, d'attribut). Dans les trois phrases, il se comporte comme le ferait un adjectif, mais, en

plus, il est complété par *par la neige* qui est ce qu'on attend du verbe *bloquer* employé au passif.

Voilà donc un complexe, formé de deux éléments commutables (*bloqu-é ~ bloqu-ant; bloqu-é ~ chant-é*), dont aucun ne peut être déterminé indépendamment de l'autre, toute détermination s'appliquant à l'ensemble comme un tout (*un enfant très choyé*, comme *une enfant très frêle*). Cela nous rappelle précisément ce que nous avons trouvé dans le cas des synthèmes et oppose nettement le participe aux syntagmes du type *mangeait* où toute détermination touche le noyau verbal sans affecter la modalité d'imparfait. On serait donc tenté de voir, dans le participe, un synthème adjectival en considérant comme non décisif pour son identité la fonction assumée par ses compléments (*bloqué par la neige, tombé de l'arbre*). On ne refuse pas de placer dans la même classe d'adjectif *fou* et *bon*, bien qu'on dise *fou d'amour* avec *de* et *bon pour le service* avec *pour*.

Cette solution, acceptable pour le participe parfait, ne vaut pas pour le participe en *-ant* où l'on doit distinguer entre l'adjectif en *-ant* du type *brillant* (avec accord en *-ante*), résultat d'un transfert qui n'est pas automatique, et le participe sans accord, nettement distinct. Elle vaudrait encore moins pour l'infinitif, combinaison du monème verbal et du monème infinitif, qui participe des comportements du nom et du verbe, non plus que pour les gérondifs de maintes langues.

Il nous faut donc, sans doute, envisager l'existence d'unités significatives non minimales formant des classes fondées sur les mêmes critères que les classes de monèmes qui ont remplacé les parties du discours traditionnelles. Je ne pense pas que nous ayons intérêt à les confondre avec les synthèmes et il resterait à leur trouver une désignation adéquate. Il ne semble pas qu'on doive, pour les distinguer des synthèmes, faire valoir qu'ils se forment automatiquement à partir de toute base adéquate, en l'occurrence un monème verbal, car le caractère automatique de l'adjonction d'un suffixe (par exemple, *-ment* pour les adverbes français) à certaines bases ne saurait affecter le statut synthématique du produit obtenu.

L'examen fonctionnel des structures linguistiques est loin d'être terminé. Bien que nous procédions de façon déductive à partir d'une définition axiomatique du concept de langue, l'étude de toute nouvelle langue est susceptible de révéler des structures inattendues qui enrichissent notre connaissance du langage humain. Une réflexion plus poussée peut nous amener à proposer, pour des structures connues, des présentations nouvelles qui, si elles ne sont pas finalement retenues, peuvent au moins faire ressortir les avantages des cadres avec lesquels on opère. Je n'en présenterai qu'un seul exemple, celui du *syllemme*. J'ai proposé d'appeler syllemme ("produit de ce qu'on prend ensemble") l'ensemble formé par un noyau déterminable, monème ou syntème, les modalités qui l'accompagnent et, le cas échéant, le fonctionnel qui rattache l'ensemble au reste de la phrase. Dans bien des cas, le syllemme ainsi défini coïncide avec ce qu'on désigne traditionnellement comme un "mot" de l'énoncé. Cela vaut pour beaucoup de "mots" des langues indo-européennes anciennes, pour des formes danoises comme *byerne* "les villes", *haenderne* "les mains", ou italiennes comme *andiamo* "nous allons", *sarebbe* "il serait". Mais, bien entendu, *les villes*, *les tables* du français sont également des syllemmes. Pour ma part, je n'opère pas avec le syllemme, mais l'utilise seulement pour illustrer l'impossibilité de faire coïncider les emplois ordinaires du terme "mot" avec une définition proprement scientifique.

Il me faut, en terminant, revenir sur le titre même de cet exposé. Il doit être clair que l'expansion lexicale, dans une langue, ne se limite jamais aux ressources internes, c'est-à-dire aux créations synthématiques. Il y a toujours des échanges, de communanté à communanté, et ces échanges aboutissent constamment à des emprunts d'objets, de notions et de vocabulaire. Les emprunts sont donc une source de renouvellement du lexique dont l'importance et la stabilité varient considérablement d'une langue à une autre. Il est fréquent que la dynamique synthématique soit mise à contribution pour éliminer certains emprunts. Ce n'est pas à un linguiste, en tant que tel, de se prononcer sur l'opportunité de telles pratiques. Le linguiste observe les faits et les ordonne, mais s'abstient de prononcer des jugements de valeur, sauf, bien entendu, quand l'enjeu est le succès de la communication.

Mon intention, aujourd'hui, était seulement de montrer le rôle décisif que joue la synthématique dans la dynamique de la langue et j'espère simplement avoir su vous convaincre.

A. MARTINET

ÖZET

Ayrupa'nın yaşayan en büyük dilbilimcisi olan Prof. André Martinet 1980 yılı ekim ayında yurdumuza gelerek İ.Ü. Yabancı Diller Yüksek Okulunda yapılan bir toplu çalışmaya katıldıktan sonra Ankara'ya gitmiş ve Türk Dil Kurumunda "Sözlüksel Yayılım İncelemesi Olarak Birleşkebilim" konulu bir konuşma yapmıştır (10.10.1980). Bu yazı değindiğimiz konuşmanın metnidir.

Fransız bilgin, birçok anlambirimin birleşiminden oluşan birimi belirtmek için *synthème* (birleşkebirim) terimini, bu birimi inceleyen dalı belirtmek için de *synthématique* (birleşkebilim) terimini önerir. *Synthème* terimindeki *syn-*(*syntagme*'da [dizim] olduğu gibi) "ile" değeri taşır. *-me* soneki (*synthématique*'te *-mat*'ya dönüşür) bir etkinliğin ürünüdür, ortadaki *-the-* çekirdeği ise "koymak, bir araya getirmek" anlamına gelir. Demek ki *synthème* birçok anlambirimin bir araya getirilmesi, "konmasıyla" oluşan bir üründür. Bu ürünü oluşturan birimler arasında, bir *dizimi* oluşturan birimlerden daha sıkı bir ilişki vardır.

İki ya da daha çok anlamlı birimden oluştuğu ancak *değiştirim* işlemi sonucu saptanan *birleşkebirimler* birer dilsel göstergedir ve dildeki em küçük göstergelerle aynı birleşebilirlik özelliklerini taşır.

Bilgine göre, birleşkebirimler arasında özellikle şu türlere yer verilebilir:

- türevler : Oluşum süreci *türe (t) me* diye adlandırılır. (Ör: *boutiquier*);
- bileşik sözcükler : Oluşum süreci *bileşim* diye adlandırılır. (Ör: *tire-bouchon*);
- salt eklerle yaratılan sözcükler : Bu sözcükleri oluşturan birimler özgür anlambirim değildir. (Ör: *thermostat*);
- kalıp sözcükler : (Ör: *jeune fille*);
- kısaltmalar (Ör: UNESCO).

Ayrıca, cadde, bulvar, havaalanı vb. belirten birimlerle, *Madame Durand*, *Henri Martin*, *Le professeur Dupont* gibi öğeler de birleşkebirim örneği sayılır. Bilgin bu arada birleşkebirimlerin yeni birleşkebirimlerin doğmasına yol açtığını vurgular.

Birleşkebirimler sözcük içinde yer aldıklarında *anlambirimler* gibi çevrelerindeki öbür öğelerle ilişkiye girerler. Bu açıdan bakıldığında söz konusu iki birim zorunlu olarak birbirine karşıt değildir. Ancak dilin işleyişini kavramak için bu iki birim arasında bir ayrılık gözetmek gerekir.

Dikkat edilmesi gereken bir başka önemli sorun da birleşkebirim ile dizim arasındaki ayrımdır: Ör: *de jeunes filles* (dizim; İng. *young girls* karşılığı); *des jeunes filles* (birleşkebirim; İng. *girls* karşılığı).